



Eau France

A l'attention de  
**Monsieur Le Commissaire Enquêteur**

Le Pecq, le 25/10/18

N/Réf : FBZ/MD/18264  
Objet : Champ captant de Flins  
Observations Enquête Publique – Ouverture carrière CALCIA.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

A l'occasion de l'enquête publique relative à la demande de la société CIMENTS CALCIA d'exploiter une carrière de calcaire cimentier sur la commune de Breuil-en-Vexin, Suez Eau France tenait à vous faire part de ses observations sur ce projet.

Le projet de la société CALCIA porte sur l'ouverture d'un nouveau site d'extraction de calcaire cimentier d'âge lutétien dans la vallée de la Montcient et son transport jusqu'à l'actuelle carrière de Guitrancourt par convoyeur (à créer) puis par le convoyeur existant jusqu'à la cimenterie de Gargenville.

SUEZ Eau France exploite le champ captant de Flins-Aubergenville pour la production d'eau potable. Les eaux brutes d'origine souterraine sont prélevées dans la nappe de la craie sous recouvrement des alluvions de la Seine. Ce champ captant, en service depuis les années soixante, regroupe une quarantaine (40) de forages et un dispositif de réalimentation artificielle de la nappe via d'anciennes sablières réaménagées. La production annuelle de l'ordre de 25 Mm<sup>3</sup> répond aux besoins en eau potable de plus de 500 000 habitants de l'ouest parisien et permet le secours des réseaux interdépartementaux.

A l'exception de 3 forages implantés sur des îles en Seine, les points de captage sont tous implantés en rive gauche du fleuve, entre les Mureaux à l'Est et Mézières-sur-Seine à l'Ouest. Les eaux extraites proviennent de la nappe de la craie située en rive gauche et en rive droite de la Seine, des nappes de coteaux et pour partie du dispositif de réalimentation de la nappe réalisée à partir de forages situés en berges de Seine. L'aire d'alimentation du champ captant s'étend donc en rive droite de la Seine et englobe la totalité du bassin versant du Ru de la Vallée aux Cailloux, bassin dans lequel se situe l'actuelle carrière de Guitrancourt.

Le Ru de la Vallée aux Cailloux alimenté par les eaux des nappes tertiaires s'infiltré en totalité au passage sur les alluvions de la Seine. Les eaux du Ru ne rejoignent pas le fleuve mais participent à l'alimentation de la nappe de la craie en rive gauche.

En 2004, à l'occasion d'une campagne de contrôle de la qualité des eaux, des concentrations anormales de

bromures ont été détectées principalement sur les 8 forages situés à l'Ouest du champ captant de Flins Aubergenville. Le bromure est un élément chimique d'origine naturelle présent dans certains horizons géologiques.

La présence excessive de bromures dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable entraîne la formation de sous-produits, les bromates, lors des étapes de désinfection par ozonation et des THM bromés lors de la chloration. Afin de prendre en compte cette nouvelle problématique, les conditions d'exploitation des forages concernés ont été adaptées de façon à garantir la qualité des eaux distribuées. Dans ce mode d'exploitation contraint, ces forages ne peuvent pas être exploités à leur pleine capacité.

Depuis 2004, Suez Eau France réalise un suivi semestriel des bromures, sur les forages, sur une série de piézomètres en rive gauche et rive droite et sur les différentes eaux de surface accessibles. Cette surveillance a permis de suivre l'évolution des concentrations en bromures dans la ressource et d'émettre certaines hypothèses sur l'origine probable de ces composés.

L'actuel site de Guitrancourt comprend une activité d'extraction de calcaires et une Installation de Traitement et de Stockage des Déchets (ITSD) gérée par la société EMTA. Le stockage des déchets est réalisé dans une ancienne zone d'exploitation du calcaire équipée d'une barrière de confinement sur le fond et les flancs des casiers. Une tranchée drainante périphérique a été mise en place en périphérie de la zone de stockage pour capter les eaux de la nappe et éviter les pressions sur le dispositif de confinement.

Le Ru de la Vallée aux Cailloux constitue le point de rejet de l'ensemble des eaux collectées au droit de l'actuelle carrière et du site de stockage de déchets à savoir :

- Les eaux pluviales de la carrière après passage dans des bassins de rétention
- Les eaux pluviales de l'ISTD,
- Les eaux issues de la tranchée drainante périphérique à l'ISTD.

Un suivi de la qualité des eaux est réalisé par EMTA en amont et en aval du point de rejet dans le ru de la Vallée aux Cailloux. Les résultats de la campagne d'octobre 2012 présentés dans l'étude d'impact montrent clairement une augmentation des concentrations en bromures dans les eaux du Ru en aval du point de rejet : 0,07 mg/l en amont et 0,33 mg/l en aval. Le suivi analytique semestriel réalisé par SUEZ depuis 2004 confirme cette situation.

L'impact est significatif : l'exposition des terrains éocènes soumis à un lessivage plus intense après découverte pourrait être à l'origine de cet enrichissement en bromures, qui se retrouvent dans la nappe de la craie en contact avec les alluvions après infiltration des eaux du ru de la Vallée aux Cailloux.

Sur le site d'extraction en projet, sur la commune du Breuil, le contexte géologique est sensiblement



identique et les mêmes formations géologiques seront exploitées. L'exploitation du gisement de calcaire s'effectuera au-dessus des plus hautes eaux de la nappe et exceptionnellement jusqu'à une cote inférieure en période de plus basses eaux. Ce mode d'exploitation ne nécessitera pas de dispositif de mise au sec.

En l'absence de cours d'eau à proximité, l'infiltration des eaux de ruissellement sera privilégiée en différents points du site :

- Les eaux de ruissellement provenant du versant en amont de la future carrière seront infiltrées par des noues aménagées en amont de la zone d'extraction ;
- Les eaux ruisselant directement sur la carrière seront infiltrées via un bassin dans le carreau supérieur d'exploitation et directement en fond d'excavation pour le carreau inférieur d'exploitation

Compte tenu du contexte hydrogéologique, il est possible que ces eaux infiltrées ré émergent plus en aval dans la vallée et rejoignent la Montcient.

Dans sa section aval, la Montcient est perchée par rapport à la nappe de la craie, configuration propice à des pertes de la rivière vers la nappe de la craie. Cette situation comparable à celle du Ru de la Vallée aux Cailloux présente un risque de dégradation de la qualité de la nappe de la craie par des apports d'eaux de surface enrichies en bromures. Cette dégradation pourrait affecter en premier lieu les captages de Meulan et ceux de la partie amont du champ captant d'Aubergenville en augmentant les contraintes d'exploitation de cette ressource indispensable pour l'ouest parisien.

Au vu de ces éléments, SUEZ Eau France indique que l'étude d'impact nécessite d'être approfondie sur plusieurs points :

- L'origine des bromures à l'échelle du site existant.
- L'impact du site actuel et du site en projet sur la qualité de la nappe de la craie et l'impact pour l'exploitation des champs captants associés

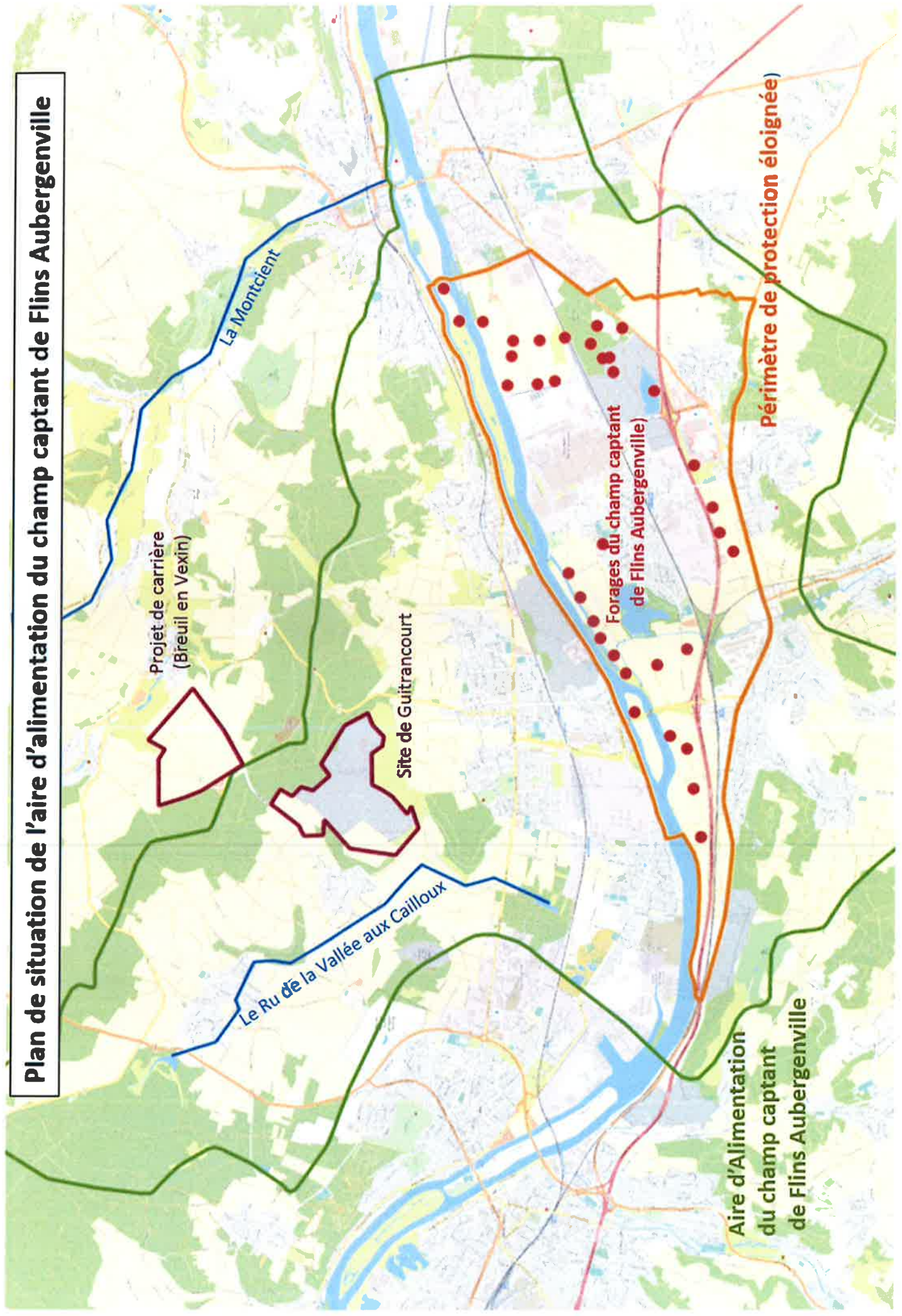
Espérant que ces observations seront prises en considération, nous restons à votre disposition et vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de de notre considération distinguée.

**François BERNAZEAU**

Directeur des Grands Projets et Ressources

PJ : Plan de situation  
Courrier de 2007 à M. le Commissaire Enquêteur pour la création du centre de stockage de Guitrancourt.

# Plan de situation de l'aire d'alimentation du champ captant de Flins Aubergenville



D T P

N/Réf. : SC/70374

**Objet : Enquête Publique : « Centre de stockage de déchets ultimes de GUITRANCOURT » / EMTA**

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**

Monsieur A. de la CHAISE  
79, Boulevard de Montmorency

75016 – PARIS

**RECOMMANDE AVEC AR**

Le Pecq sur Seine, le 25 mai 2007

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au Centre de stockage de Guitrancourt, nous avons pris connaissance du dossier en Mairie de Guitrancourt, le 23 mai dernier, en votre présence.

En effet, par les arrêtés préfectoraux du 18 juin 1959 puis du 7 juillet 1976, notre Société a la responsabilité de produire l'eau potable de plusieurs communes des Yvelines et des Hauts de Seine à partir de la nappe souterraine dite de Flins-Aubergenville (adresse des installations de production : Route des Mureaux, 78410 FLINS-SUR-SEINE). Cette nappe étant voisine, sur le plan hydrogéologique, du centre de stockage concerné, il nous appartient de vérifier que toutes les précautions sont prises pour ne pas nuire à la qualité de l'eau à destination de l'alimentation humaine et par là même à la santé publique des populations alimentées (environ 400 000 personnes).

A titre d'information, les forages de prélèvement d'eau correspondants sont effectués dans la nappe de la Craie, en rive gauche de la Seine, sur les communes des Mureaux, Flins-Sur-Seine, Aubergenville, Epône, Gargenville et Mezières-Sur-Seine.

En ce qui concerne le dossier d'enquête publique, nous avons relevé les points suivants qui démontrent que **l'étude d'impact est insuffisante et comporte des erreurs** :

- 1. L'étude d'impact est insuffisante lorsqu'elle limite le milieu naturel influencé par les rejets des eaux du site de stockage au seul bassin versant de la vallée du Rû aux Cailloux :**

Les rejets des eaux du centre de stockage sont dirigés vers le Rû aux Cailloux. Or celui-ci s'infiltre en totalité dans la nappe de la Craie, au niveau de Porcheville, et ne rejoint pas la Seine, contrairement à ce qu'indique l'étude d'impact (§2.12.2.1 page 111) : « (...) le projet d'aménagement s'inscrit dans le bassin versant de la Vallée aux Cailloux, affluent en rive droite de la Seine ».

La nappe de la Craie, au niveau de Porcheville, se trouve en dépression par rapport au niveau de la Seine du fait de l'exploitation du champ captant de Flins-Aubergenville en rive gauche de la Seine, notamment à Mezières sur Seine pour certains forages. L'étude d'impact confirme d'ailleurs ce fait et cite une mesure de niveau statique sur le forage d'Issou en rive droite à +14,75 m NGF (pages 88 et 89), soit plus de deux mètres plus bas que le niveau de la Seine (retenue normale 17,20 m NGF).

Ceci induit un écoulement des eaux de la rive droite, et donc des eaux infiltrées à partir du Rû aux Cailloux, vers les forages d'eau situés en rive gauche captant la nappe de la Craie.

## **2. L'étude d'impact est erronée lorsqu'elle affirme qu'il n'y a pas de captages d'alimentation en eau en aval hydrogéologique des rejets du centre de stockage :**

Du fait de la communication souterraine hydrogéologique précédemment mise en évidence, un usage d'alimentation en eau potable se trouve directement à l'aval hydrogéologique du rejet des eaux pluviales du centre de stockage. Ce point n'est pas identifié dans l'étude d'impact, qui affirme d'ailleurs le contraire :

- §4.8.2 Page 319 et §5.4.3 page 378 : « Aucun captage d'eau utilisé pour une quelconque activité (alimentation, usage agricole, etc. ...) n'a été recensé sur le site ou en aval immédiat du projet ».
- De même, l'étude des risques sanitaires exclut le vecteur « eau » comme facteur de risque (§ 4.13.3.2 page 344, tableau 84 : « (...) le tableau suivant synthétise les éléments justifiant la non prise en compte de la voie eau »).

## **3. L'étude d'impact est insuffisante en terme de garantie de la qualité et de l'innocuité des rejets du centre de stockage vis-à-vis de l'environnement et de l'usage sensible « eau potable » :**

Le centre de stockage EMTA produit des déchets liquides pollués (lixiviats) qui sont évacués et traités hors du site. Bien que des précautions soient prises pour isoler les lixiviats (confinement des déchets, barrières actives et passives, choix d'un site présentant une géologie favorable grâce à la couche d'argiles plastiques sparnaciennes), un contact est toujours possible entre les lixiviats et les eaux pluviales rejetées par le site d'où un risque de contamination de la nappe (par exemple rupture ou malfaçon sur une membrane, voir étude de danger : §5 page 54 : « risque lié à un défaut d'imperméabilisation » ; ou déchets liquides restant en résidus sur le sol et lessivés par les eaux pluviales).

En conséquence, il faut prendre en compte l'usage sensible « eau potable » auquel les eaux du Rû de la Vallée aux Cailloux participent, en fixant des mesures qui limitent les risques à un niveau minimum.

Pour ce faire, il faudrait modifier le point de rejet des eaux du site de stockage, de façon à conduire les eaux « pluviales » jusqu'à la Seine, ce qui implique la construction d'une canalisation étanche entre les rejets et la Seine. Toute autre solution devra démontrer la même garantie.

Nous vous demandons de prendre en compte ces observations et de les porter au registre d'enquête publique, afin que le centre de stockage réponde, in fine, à toutes les garanties qu'une telle installation dans un tel contexte doit assurer.

En outre, nous vous serions reconnaissants de vous rendre sur les lieux du site et du point d'infiltration des eaux afin de vérifier, comme la loi vous y autorise, l'exactitude de nos observations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Directeur Régional**

**S. BENOUDIZ**